

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1698

Artikel: Aménagement du territoire : pour une pratique plus offensive
Autor: Marco, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une pratique plus offensive

La Suisse ne doit pas ignorer le développement urbain contemporain qui favorise la compétition entre mégapoles. Car il vaut mieux essayer de maîtriser le changement, spectaculaire chez nos voisins, que de le subir.

En France, la DATAR, Délégation à l'aménagement du territoire et l'action régionale, change de cap et devient la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). La politique d'aménagement du territoire français s'infléchit vers l'organisation et le développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires, plutôt que vers la création de pôles d'équilibre, comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui.

La DATAR a été créée en 1963. Son premier délégué était Olivier Guichard, un baron du gaullisme.

Ce changement est significatif: le gouvernement français actuel - une droite qui considère la ville et le territoire comme des

éléments d'ordre patrimonial - tente de réajuster sa politique d'aménagement du territoire pour qu'elle colle plus à la tendance qu'imprime le nouveau modèle de développement économique et social mis en place ces douze dernières années, après la longue crise du modèle keynésien précédent. Les pôles de compétitivité remplacent les pôles d'équilibre.

Dans ce nouveau modèle, la seule forme de régulation sociale immédiate est celle du marchandage direct (de compétences de produits, de coopération, etc.), la proximité devient donc une condition des interactions sociales, introduisant un processus de mégapolisation des formes urbaines. Ce phénomène favorise l'inter-

action d'une société désorganisée, rassemblée en mégapoles.

La Suisse n'échappe ni au nouvel ordre économique et social, ni à sa traduction territoriale. C'est pourquoi la décision française a de l'importance. Il ne s'agit pas de copier le voisin mais de regarder le monde.

Rappelons que l'Office fédéral du développement territorial, dans son Rapport annuel de 2005, examine quatre scénarios. Le premier est tendanciel: une Suisse des métropoles; le deuxième est tourné vers le déclin urbain par dispersion et éclatement; le troisième dessine un réseau de villes, une Suisse urbaine polycentraliste; et le dernier préconise une solidarité territoriale, une Suisse des régions. Puis l'ODT tente la synthèse: cinq aires métropolitaines - Zurich, Bâle, Berne avec Bienne et Fribourg, Genève et Lausanne, Lugano - entourent autant d'agglomérations. Quatre scénarios reliés à la vieille antienne du concept de «décentralisation concentrée» perpétuellement battu en brèche par une polarisation continue, incessante, des activités dans les grandes villes de ce pays.

Pour appliquer helvétiquement le principe de réalité, pourquoi ne pas développer aujourd'hui un cinquième scénario, celui des différences, capable de maîtriser l'échéance incontournable qui constitue cette très forte polarisation? En projetant, par exemple, une hiérarchie du territoire et des villes avec leurs régions, y compris, Europe oblige, les interfaces transfrontalières. Ce serait sans doute plus efficace en matière de développement soutenable que devoir reculer sans cesse, et sans l'avouer, devant la progression de la tendance.

En effet, les résultats sociaux et écologiques de la mégapolisation constituent un danger majeur pour le futur (et pas seulement la question de l'espace). Les aspects soit disant positifs de cette forme de territorialité (créativité, richesse des interactions) sont largement débordés par les maladies et les inégalités sociales, la perte de contrôle de la soutenabilité. *dm*

Les Suisses sont bien informés

La démocratie directe, telle que pratiquée en Suisse, fait parfois des envieux dans les pays à régime parlementaire. Mais elle suscite surtout une forte méfiance de la part des élites de ces pays: comment de simples citoyens seraient-ils capables de discerner les enjeux parfois complexes des dossiers qui leur sont soumis? La libre expression de la volonté politique exige des acteurs formés et informés.

Une récente étude comparant le niveau d'information des corps électoraux helvétique et californien donne des indications intéressantes. Malgré la tendance des médias à privilégier le divertissement et à personnaliser la vie politique, les citoyennes et citoyens suisses manifestent une bonne connaissance aussi bien de la politique internationale que des objets soumis à votation. Tel n'est pas le cas de leurs collègues californiens. Les mauvais résultats américains en matière d'actualité internationale ne sont pas une surprise. Pourtant l'offre d'information est aussi développée outre-Atlantique qu'en Suisse. Mais traditionnellement, les ressortissants d'une grande puissance manifestent moins d'intérêt pour ce qui se passe à l'extérieur de leurs frontières que les habitants d'un petit pays, très dépendant de l'actualité mondiale. Le niveau d'information relatif à la politique intérieure est particulièrement élevé en Suisse: 88% connaissent l'objet du référendum - en l'occurrence l'accord de libre circulation des personnes - contre seulement 60% en Californie (élections spéciales de 2005); 84% (50% en Californie) sont au courant de la position gouvernementale et 78% (29%) savent quelles sont les conséquences d'une acceptation de l'objet présenté. Par ailleurs le niveau d'information des Suisses au bénéfice d'une formation élémentaire se révèle supérieur à celui des universitaires californiens. *jd*

NZZ, 4 août 2006